Mairie de BERNAC-DESSUS

INFORMATIONS MUNICIPALES le 05/01/2024







1. CEREMONIE DES VŒUX:

La traditionnelle cérémonie des vœux se déroulera le dimanche 14 janvier à 16h30 à la salle des fêtes. Ce moment convivial me permettra de faire un rapide bilan de l'année écoulée, de vous présenter les projets pour l'année à venir et partager la galette des rois.

Certains d'entre vous ont reçu la visite des élus municipaux qui sont venus remettre à chaque enfant du village deux places de cinéma, et aux ainés de soixante quinze ans et plus un coffret gourmand.

2. PROJETS DE LA COMMUNE POUR 2024 :

La commune poursuit ses investissements et contribuera à sa mesure à la lutte contre le dérèglement climatique, enjeu essentiel pour les générations futures :

- ✓ Travaux dans la classe de l'école, avec le remplacement des convecteurs électriques par une pompe à chaleur réversible, rénovation des murs et du sol, et remplacement de l'éclairage
- √ Rénovation de la salle des fêtes, avec la pose d'un carrelage, rénovation des peintures intérieures et extérieures
- ✓ Création d'un accès au parvis de la mairie depuis le parking du pré communal

✓ Travaux à l'église : un généreux donateur qui souhaite rester anonyme va permettre le remplacement du chauffage à gaz qui n'était plus aux normes par un chauffage électrique. La rénovation de l'éclairage de l'église et la mise aux normes de l'installation électrique seront réalisées par la commune.

Le montant total des investissements est de 109000 € TTC, et ce programme ambitieux est rendu possible par la vente de dix lots du quartier de Labarthe, dont un est encore disponible à ce jour, et par les subventions, du Conseil Départemental (FAR), de l'agglomération TARBES-LOURDES-PYRENEES (Fond de Concours) et de l'Etat (DETR).

Cette dernière subvention doit permettre les travaux de l'école mais est conditionnée à l'avis des services académiques du département.

3. CHANTIER PARTICIPATIF: PLANTATION DE HAIES CHAMPÊTRES

La commune, aidée par la CATLP, s'engage pour le maintien de la biodiversité par un programme de plantation de haies champêtres, en collaboration avec la Maison de la Nature et de l'Environnement et en associant la classe de Nicolas Gouze.

Cette plantation se déroulera en deux phases :

- ✓ Le vendredi 19 janvier à 14 h, plantation de cinquante mètres de haies le long de l'aire de jeux du quartier de Labarthe avec les écoliers
- ✓ Le samedi matin 20 janvier à partir de 9h, la population du village est invitée à participer à la plantation de soixante mètres le long du pré communal

J'espère que vous répondrez nombreux à cette initiative.

4. SUBVENTIONS POUR LA REHABILITATION DES ASSAINISSEMENTS NON COLLECTIFS

Depuis 2022, la signature d'un contrat de progrès entre l'agence de l'eau et l'agglomération TLP accorde l'attribution d'une subvention aux

propriétaires de l'agglomération dont l'assainissement individuel n'est pas aux normes.

Notre commune, comme six autres de l'agglomération étant adhérant du SPANC de l'Adour, nous ne pouvions prétendre à ces aides.

Les six communes ont engagé en 2022 une démarche pour quitter le SPANC afin que nos habitants puissent bénéficier de ces subventions. Le SPANC a délibéré lors de sa dernière assemblée générale pour la sortie de nos six communes. Chaque conseil municipal doit délibérer à son tour dans ce sens.

Si, comme je l'espère cette démarche aboutit, vous pourrez alors prétendre à cette subvention qui peut aller jusqu'à 70% du montant des travaux, le maximum de l'aide étant de 7000 € par installations.

J'incite tous les propriétaires souhaitant bénéficier de ces aides à se rapprocher de professionnels pour faire des devis, le programme d'aide devant s'achever fin 2024.

Dés que la démarche de sortie du SPANC aura aboutie, nous vous informerons afin que vous puissiez déposer les dossiers auprès de la CATLP.

5. TRAITEMENT DES BIO DECHETS PAR LE SYMAT

Les biodéchets (déchets alimentaires fermentescibles et végétaux) représentent 30% de nos ordures ménagères. Leur transport et leur traitement au milieu de l'ordure ménagère a bien évidement un coût non négligeable, ce qui est regrettable puisque les biodéchets sont de véritables ressources pour produire un engrais naturel.

À partir du 1er janvier 2024, la loi AGEC impose aux collecteurs (donc au SYMAT sur votre commune) de proposer aux habitants une solution de tri à la source des biodéchets). Depuis de nombreuses années déjà, le SYMAT encourage au compostage individuel qui peut se pratiquer facilement en tas ou dans un composteur de jardin. Tous les lundis après-midi, le SYMAT vend des composteurs à tarif réduit (10 € pour la version en plastique, 12 € pour celui en bois) dans ses trois accueils, à Bours, Lourdes et Bagnères-de-Bigorre.

5. CREATION D'UN CLUB INFORMATIQUE:

Monsieur Puglia, résident de notre commune se propose d'animer un club informatique afin de se familiariser avec les outils de bases : utilisation de la messagerie électronique, traitement de texte.

Les personnes intéressées sont priées de se rapprocher de la mairie

- ♣ heures d'ouverture : le jeudi, de 14 à 18h
- ♣ Adresse mail : <u>mairie.bernac-dessus@orange.fr</u>

Je vous rappelle que la commune a crée un site internet dans lequel vous trouverez toutes les informations sur la vie de notre commune à l'adresse http://bernac-dessus.fr/

Avant de le faire de vive voix lors de la cérémonie des vœux, je vous souhaite, au nom du Conseil Municipal, mes meilleurs vœux pour 2024.

Pour conclure, et comme je le rappelle tous les ans, n'hésitez pas à nous faire part de vos idées ou souhaits afin d'améliorer la vie dans notre commune.

Le Maire,

Joël CAZEDEBAT

